



**DOSSIER D'EXPERTS**

GESTION ET FINANCES LOCALES

# La prospective financière des collectivités territoriales

Méthodologie pour élaborer  
et piloter sa stratégie financière

**Matthieu Houser**

Maître de Conférences en droit public (HDR), Université de Franche-Comté,  
Membre du Conseil d'administration de la Société Française de Finances Publiques (SFFP)

# La prospective financière des collectivités territoriales

Méthodologie pour élaborer  
et piloter sa stratégie financière

La prospective financière est un outil essentiel dans le pilotage stratégique d'une collectivité territoriale, permettant d'anticiper les évolutions budgétaires et de planifier efficacement sur le long terme. Cet ouvrage s'adresse non seulement aux techniciens financiers, mais aussi aux élus locaux et aux différents services de la collectivité. Il met en lumière l'importance d'une approche collaborative où chaque acteur, des services aux décideurs politiques, joue un rôle clé.

Ancrée dans les principes de la comptabilité publique locale, la prospective financière a pris une importance accrue depuis les réformes de décentralisation des années 1980. Elle permet de fixer des objectifs clairs pour les années à venir en matière de dépenses de fonctionnement, d'investissement et de gestion de la dette.

Ce guide se distingue par sa double approche, à la fois théorique et pratique. Il démontre que la prospective financière ne se limite pas à une simple technique comptable, mais repose sur des bases solides ancrées dans les réalités économiques et financières locales. La réussite de cette démarche repose sur l'application d'une méthode rigoureuse, détaillant chaque étape clé pour assurer une projection fiable et durable.

Cet ouvrage explore en profondeur chaque phase nécessaire à l'élaboration d'une prospective financière efficace, en offrant des outils concrets et des exemples pratiques pour guider les collectivités territoriales vers une gestion financière pérenne.



**Matthieu Houser**, ancien cadre territorial, est aujourd'hui maître de conférences à l'Université de Franche-Comté, en droit public. Spécialisé en finances locales, il intervient régulièrement sur les questions de fiscalité, dotations, péréquation ainsi que sur la gestion financière des collectivités territoriales.

**boutique.territorial.fr**

ISSN : 1623-8869 – ISBN : 978-2-8186-2257-5

**territorial** éditions



**DOSSIER D'EXPERTS**

GESTION ET FINANCES LOCALES

# La prospective financière des collectivités territoriales

Méthodologie pour élaborer  
et piloter sa stratégie financière

**Matthieu Houser**

Maître de Conférences en droit public (HDR), Université de Franche-Comté,  
Membre du Conseil d'administration de la Société Française de Finances Publiques (SFFP)

**territorial** éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex - Tél.: 04 76 65 87 17 - Référence TDE 928A

Retrouvez tous nos ouvrages sur [boutique.territorial.fr](http://boutique.territorial.fr)

**Vous souhaitez  
nous contacter  
à propos de votre ouvrage ?**

## C'est simple !

Il vous suffit d'**envoyer un mail** à :  
[service-client-editions@territorial.fr](mailto:service-client-editions@territorial.fr)  
en précisant l'objet de votre demande.  
Pour connaître l'ensemble de nos publications,  
rendez-vous sur notre boutique en ligne  
[boutique.territorial.fr](http://boutique.territorial.fr)

### **Avertissement de l'éditeur:**

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.  
Nous sommes vigilants concernant les autorisations de reproduction et indiquons systématiquement les sources des schémas, images, tableaux, etc.  
Pour toute demande de modification, mise à jour ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage, merci de contacter les éditions Territorial.

 <p><b>DANGER</b> <b>LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</b></p>	<p>Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. <b>CFC</b> 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70</p>
--	---



© Territorial, Voiron

ISBN: 978-2-8186-2257-5

ISBN version numérique: 978-2-8186-2258-2

Imprimé par Reprotechnic, à Bourgoin-Jallieu (38) - Octobre 2024

Dépôt légal à parution

# Sommaire

Introduction .....	p.9
--------------------	-----

## Partie 1

### **L'étude des aspects fondamentaux de l'analyse financière**

#### Chapitre I

<b>Le caractère central de la prospective dans la mise en œuvre des politiques publiques locales .....</b>	<b>p.15</b>
--	-------------

A - Un outil central dans un environnement incertain .....	p.15
--	------

B - Des décisions politiques impactantes financièrement .....	p.16
---	------

#### Chapitre II

<b>La relation entre la prospective et l'endettement local .....</b>	<b>p.17</b>
--	-------------

A - La discussion avec les banques .....	p.17
--	------

B - L'importance du recours à l'emprunt .....	p.18
---	------

1. La place de l'endettement au sein du secteur local .....	p.18
---	------

2. La gestion active de la dette .....	p.19
--	------

3. La dette verte .....	p.19
-------------------------	------

#### Chapitre III

<b>Les points clefs de la méthodologie .....</b>	<b>p.21</b>
--	-------------

A - La démarche de rétrospective préalable .....	p.21
--	------

B - Le choix d'une démarche ascendante ou descendante et méthode de travail .....	p.22
---	------

C - La démarche de projection pluriannuelle .....	p.23
---	------

#### Chapitre IV

<b>La logique pluriannuelle .....</b>	<b>p.25</b>
---------------------------------------	-------------

A - Le cycle électoral des dépenses d'investissement .....	p.25
--	------

B - La pluriannualité en matière d'investissement .....	p.26
---	------

#### Chapitre V

<b>Les contours de la prospective .....</b>	<b>p.27</b>
---	-------------

A - La démarche de prospective .....	p.27
--------------------------------------	------

B - Les étapes d'élaboration .....	p.27
------------------------------------	------

## Chapitre VI

<b>Le cadre comptable de la M57</b> .....	p.29
A - Le contenu .....	p.29
B - Le règlement budgétaire et financier .....	p.30
C - La pluriannualité .....	p.30

## Partie 2

### Les outils de l'analyse financière

#### Chapitre I

<b>L'analyse des ratios budgétaires obligatoires</b> .....	p.37
A - Le contenu des ratios budgétaires .....	p.37
B - Le positionnement en termes de fiscalité .....	p.41
1. Les différentes notions fiscales .....	p.41
2. Les objectifs de l'analyse fiscale .....	p.42
C - Le positionnement de la collectivité en termes de dépenses .....	p.43
D - Le positionnement en termes d'endettement .....	p.45

#### Chapitre II

<b>Le respect des grands indicateurs</b> .....	p.49
A - L'épargne de gestion .....	p.49
B - L'épargne brute .....	p.50
1. La définition .....	p.50
2. La participation de l'épargne brute au respect de l'équilibre réel .....	p.50
3. L'utilisation légale de la notion d'épargne brute .....	p.51
4. Le taux d'épargne brute .....	p.51
C - L'épargne nette .....	p.52
D - La capacité de désendettement .....	p.53

#### Chapitre III

<b>La mise en place d'une prospective</b> .....	p.55
A - L'approche synthétique .....	p.56
B - Le détail de la prospective .....	p.57
1. Le contenu .....	p.57
2. La hausse des dépenses de fonctionnement .....	p.58
C - Les différents scénarios .....	p.58

## Partie 3

### Les données macroéconomiques de la prospective financière

#### Chapitre I

##### L'intégration de la logique macroéconomique au sein des budgets locaux ..... p.63

- A - Les impacts de la conjoncture économique sur l'élaboration d'une prospective ... p.63
  - 1. L'analyse des variables économiques ..... p.63
  - 2. Les informations du Haut Conseil des finances publiques (HCFP) ..... p.65
  - 3. La détermination des variables macroéconomiques ..... p.66
- B - L'impact sur le besoin de financement ..... p.67

#### Chapitre II

##### L'influence des lois de programmation des finances publiques sur les finances locales ..... p.71

- A - La nature juridique des lois de programmation ..... p.72
- B - La loi de programmation 2023-2027 ..... p.72
- C - Les objectifs d'endettement au niveau local ..... p.74

## Partie 4

### Les prérequis de la prospective

#### Chapitre I

##### Les aspects méthodologiques ..... p.79

- A - La nature de l'analyse ..... p.79
  - 1. L'analyse rétrospective ..... p.79
  - 2. La nature vivante de la prospective ..... p.80
- B - La présentation des données ..... p.80
  - 1. La présentation en volume ou en pourcentage ..... p.80
  - 2. La présentation des crédits budgétaires ..... p.82
- C - Les aspects comptables ..... p.82
  - 1. Les restes à réaliser ..... p.82
  - 2. La prise en compte des résultats antérieurs ..... p.82
  - 3. La prise en compte des seuls flux réels ..... p.83
  - 4. L'impact des opérations d'ordre en matière de projection ..... p.84

#### Chapitre II

##### Le respect des principes budgétaires lors de l'élaboration d'une prospective financière ..... p.87

- A - Le principe d'équilibre ..... p.87
- B - Les principes d'unité et d'universalité ..... p.89
  - 1. Le contenu ..... p.89
  - 2. Les dérogations ..... p.89
- C - Le principe de sincérité ..... p.90
- D - Le principe d'annualité ..... p.90
  - 1. Le principe de continuité des exercices ..... p.90
  - 2. Le respect du principe d'annualité jusqu'au vote du budget ..... p.91

## Chapitre III

<b>L'analyse des risques</b> .....	p. 93
<b>A - L'analyse consolidée</b> .....	p. 93
1. Les participations financières des collectivités dans les SEM, SPL, SCI, EPF.....	p. 94
2. Les relations avec les associations .....	p. 94
3. Les garanties d'emprunt .....	p. 95
<b>B - L'agrégation des comptes intercommunaux et communaux</b> .....	p. 97
<b>C - Les relations budgets principaux / budgets annexes</b> .....	p. 98

## Partie 5

### **Le contenu de la prospective**

#### Chapitre I

<b>La programmation des ressources</b> .....	p. 101
<b>A - Le positionnement en termes de fiscalité</b> .....	p. 101
1. Le contenu .....	p. 101
2. Les objectifs .....	p. 105
3. L'observatoire fiscal .....	p. 107
<b>B - La programmation des dotations et des fonds de péréquation</b> .....	p. 108
1. Les dotations .....	p. 108
2. Les fonds de péréquation .....	p. 109

#### Chapitre II

<b>L'analyse des dépenses et de l'endettement</b> .....	p. 111
<b>A - Le positionnement en termes de dépenses</b> .....	p. 111
<b>B - Le positionnement en termes d'endettement</b> .....	p. 112

#### Chapitre III

<b>Les critères d'évolution des dépenses dans la programmation pluriannuelle</b> .....	p. 113
<b>A - L'évolution des dépenses de fonctionnement</b> .....	p. 114
1. Les critères d'évolution .....	p. 114
2. La particularité des dépenses de personnel .....	p. 116
3. La présentation des dépenses de fonctionnement dans la prospective .....	p. 118
<b>B - Le choix du volume des dépenses d'investissement</b> .....	p. 119
1. La démarche AP/CP .....	p. 119
2. Le plan pluriannuel d'investissement .....	p. 120

## Partie 6

# L'emprunt et la trésorerie des collectivités territoriales

### Chapitre I

<b>La démarche d'endettement</b> .....	p.129
A - L'analyse de l'endettement.....	p.129
B - L'impact de la nouvelle dette.....	p.134

### Chapitre II

<b>Les indicateurs d'endettement</b> .....	p.135
A - La dette par habitant.....	p.135
B - La capacité de désendettement.....	p.136
C - Le profil d'amortissement de la dette de la collectivité.....	p.137

## Partie 7

# L'élaboration d'une prospective

### Chapitre I

<b>L'analyse budgétaire du projet politique</b> .....	p.141
A - La situation de la collectivité.....	p.141
B - Les hypothèses de travail.....	p.143

### Chapitre II

<b>L'analyse financière de la collectivité</b> .....	p.145
A - L'analyse rétrospective.....	p.145
B - Les différents scénarios.....	p.147
1. Le scénario au fil de l'eau.....	p.147
2. Les différents scénarios.....	p.150

## Annexes

### Annexe I

<b>État de notification des produits prévisionnels des taxes directes locales pour 2022</b> .....	p.153
---	-------

### Annexe II

<b>Fiche individuelle DGF</b> .....	p.154
-------------------------------------	-------

### Annexe III

<b>États financiers de l'endettement</b> .....	p.159
--	-------



## Introduction

---

La gestion financière des collectivités territoriales répond à une vision du territoire. À cet égard, doivent être envisagés lors de la réflexion sur l'avenir de la collectivité, les investissements à réaliser dans les années qui viennent.

Cette démarche fondamentale implique une approche financière stratégique avec une vision à moyen terme de nombreux paramètres.

La prospective financière répond à cet objectif en cherchant à programmer dans le temps les investissements à réaliser en tenant compte des ressources, de l'endettement mais également de l'évolution des dépenses de fonctionnement ou encore de la fiscalité.

Pour parvenir à la réussite pleine et entière de cet exercice, les services financiers, directeurs généraux et élus locaux, doivent à la fois naviguer entre une connaissance théorique de l'environnement financier local mais également une utilisation fine des techniques de prospective financière.

Tel est l'objectif de cet ouvrage : apporter des clefs théoriques mais également des outils techniques pour réussir à créer une prospective pleinement opérationnelle, qui soit à la fois réaliste et vivante.

Ainsi, la structuration des politiques publiques et des investissements pourra suivre et s'inspirer fortement de la prospective.

Cet ouvrage constitue le support pertinent pour appréhender la finalité mais également la mise en œuvre d'une prospective au niveau d'une collectivité territoriale. À cet égard, il peut être utile à tout agent de la fonction publique travaillant en matière financière mais également aux élus locaux, qui souhaitent comprendre le fonctionnement d'une prospective et les enjeux.

La démarche retenue répond à ces objectifs avec :

- l'étude des aspects fondamentaux de l'analyse financière (partie 1) ;
- les outils de l'analyse financière (partie 2) ;
- les données macroéconomiques de la prospective financière (partie 3) ;
- les prérequis de la prospective (partie 4) ;
- le contenu de la prospective (partie 5) ;
- l'emprunt et la trésorerie des collectivités territoriales (partie 6) ;
- l'élaboration d'une prospective (partie 7).



Partie 1

---

**L'étude des aspects  
fondamentaux  
de l'analyse financière**



Depuis 1982, le secteur public local a profondément évolué. L'avènement d'une ère gestionnaire avec un endettement, une trésorerie, des impôts et taxes et des dépenses à prévoir a totalement modifié la direction d'une collectivité territoriale.

L'environnement financier et économique joue un rôle plus important que jamais, compte tenu de son impact rapide sur les budgets locaux.

La croissance économique, l'inflation, les taux d'intérêt, le taux de chômage ou encore le marché immobilier provoquent des conséquences financières immédiates sur les budgets locaux avec des ressources et des dépenses en hausse ou en baisse.

Apparaît ainsi la première difficulté de toute démarche de prospective financière : être capable de définir une **trajectoire financière** sur un mandat ou plus, en tenant compte de l'impact à très court terme des **données macroéconomiques**. L'analyse financière doit donc être toujours plus fine et vivante pour tenir compte des variations en cours de prospective.

L'impact de la conjoncture économique apparaît renforcé avec le système de ressources financières des collectivités, qui s'avère beaucoup plus sensible en 2024 qu'au début des années 80, compte tenu de la nature des dépenses et des ressources. Cela explique la nécessité d'une actualisation régulière de la prospective financière et le premier enseignement à retenir : la prospective définit un cap, elle n'est pas gravée dans le marbre.



#### Règle méthodologique

Il est nécessaire de conserver les historiques de prospectives et les hypothèses sur lesquelles elles ont été bâties à un moment donné.

Plusieurs éléments expliquent l'impact très fort des données macroéconomiques sur les budgets locaux :

- la fiscalité des années 82-83 était principalement assise sur le foncier et la valeur locative. La situation s'avère différente aujourd'hui avec la prépondérance de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la place prise par les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou encore la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), même si sa disparition a été annoncée et votée d'ici 2026 ;
- les fonds de péréquation, conséquence indirecte des réformes fiscales de ces dernières années, compliquent la prévisibilité des ressources avec des situations dans lesquelles les collectivités sont soit prélevées, soit bénéficiaires, soit les deux en même temps. Parallèlement, les critères retenus évoluent régulièrement, modifiant là encore la prévisibilité des ressources ;

- les dépenses des collectivités locales ont été profondément modifiées avec les différentes vagues de transferts de compétences : dépenses sociales des départements, compétence développement économique et attractivité des régions ou encore gestion des nombreux équipements de proximité par le bloc local.

C'est dans ce contexte mouvant que les collectivités sont amenées à prendre des décisions ayant un impact budgétaire et financier. Sans lister l'ensemble des décisions que doivent adopter les collectivités, notons la durée de l'emprunt, le taux de fiscalité, le moment de l'emprunt ou encore le volume des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La démarche d'analyse financière a vocation à inscrire les décisions des collectivités en fonction des **enjeux globaux de la collectivité** sur un temps moyen, **généralement un mandat**.

Ce constat démontre la nécessité d'aborder la démarche d'analyse financière dans une « logique vivante » et de l'actualiser régulièrement.

La gestion d'une collectivité territoriale entraîne inévitablement des conséquences sur sa situation financière. La mise en place d'une prospective permet de comprendre la capacité à assurer la gestion de plusieurs projets sur plusieurs années, afin d'éviter un arrêt de certains ou, pire, un défaut de paiement. Il s'agit d'une démarche quasiment obligatoire pour les collectivités au-delà de 10 000 habitants.

La mise en place d'une démarche de prospective financière, au-delà de la question financière, qui va nous occuper au sein de cet ouvrage, constitue une réponse qui peut être apportée à l'exigence de transparence des comptes publics.

Selon le deuxième alinéa de l'article 47-2 de la Constitution, « *les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière* ».

L'analyse financière doit s'effectuer sur la base d'un retraitement des données comptables mais également en tenant compte des engagements financiers de la collectivité (emprunts, participation à des sociétés, garanties d'emprunt...).

Une **démarche sincère** doit être engagée avec une **permanence des méthodes** d'une année sur l'autre, la comptabilité des dépenses au coût historique des actifs ou encore le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Il convient également de limiter les risques dans l'étude du budget principal et les budgets annexes en éliminant les flux croisés.

Mais les défis demeurent considérables à l'heure de la raréfaction des ressources et à une période où les administrés exigent davantage de la personne publique.

Cette introduction est l'occasion de revenir sur les points suivants :

- le caractère central de la prospective dans la mise en œuvre des politiques publiques locales (chapitre I) ;
- la relation entre la prospective et l'endettement local (chapitre II) ;
- les points clefs de la méthodologie (chapitre III) ;
- la logique pluriannuelle (chapitre IV) ;
- les limites de la prospective (chapitre V) ;
- le cadre comptable de la M57 (chapitre VI).

# **Le caractère central de la prospective dans la mise en œuvre des politiques publiques locales**

La prospective ne constitue pas qu'une approche technique du budget de la collectivité. Il s'agit d'un outil central que doit s'approprier l'ensemble des élus locaux, compte tenu de l'environnement financier incertain des collectivités (A). Par ailleurs, certaines décisions politiques financières doivent être adoptées en amont, impliquant la compréhension de celles-ci (B).

## **A - Un outil central dans un environnement incertain**

La réflexion stratégique actuelle relative à l'élaboration d'une prospective financière s'avère d'autant plus importante, compte tenu des incertitudes actuelles, avec notamment :

- la réduction de la croissance et la diminution du levier fiscal ; sur ce premier point, on peut rappeler que, depuis 2010, le pouvoir fiscal, c'est-à-dire la possibilité de faire varier le ou les taux de fiscalité, s'est profondément réduit. Malgré tout, il demeure de réelles problématiques fiscales avec l'importance de la taxe foncière ou encore la politique d'exonération fiscale. De plus, le choix du moment de la variation du taux de fiscalité constitue une question cruciale, avec deux grandes alternatives :
- augmenter fortement la fiscalité en début de mandat ;
- étaler la hausse de fiscalité sur plusieurs années.

## B - Des décisions politiques impactantes financièrement

Dans le tableau ci-après, une lecture rapide laisse penser que les deux scénarios sont identiques, alors que dans le choix n° 1, le rendement budgétaire sera beaucoup plus important, car le surplus budgétaire sera encaissé tous les ans par la collectivité. En revanche, une hausse élevée de la fiscalité constitue une décision politique parfois mal acceptée par les contribuables, d'où le choix d'établir l'augmentation de la fiscalité. Mais dans ce second cas, le rendement fiscal sera moindre.

**Tableau 1 : Impact de la hausse des taux de fiscalité**

	Année N	Année N + 1	Année N + 2	Année N + 3	Année N + 4
Choix n° 1	5 %	-	-	-	-
Choix n° 2	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %

D'autres éléments impactent la prospective, il s'agit :

- du quasi-gel des dotations de l'État ; sur ce point, les dynamiques d'évolution de 2 ou 3 % sont désormais réduites. Mais malgré tout, il y a des éléments importants qui peuvent faire varier les projections, comme la population, les parts de péréquation au sein des dotations ou encore, au niveau intercommunal, le coefficient d'intégration fiscale (CIF) ;
- de la nécessité de participer à la péréquation horizontale pour les plus riches avec de nombreux dispositifs : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF), fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)... ; les dispositifs de péréquation possèdent, dans la plupart des cas, de nombreux critères avec des conséquences financières importantes.

## Chapitre II

---

# La relation entre la prospective et l'endettement local

L'endettement constitue une variable importante de toute prospective pluriannuelle. Le recours à l'endettement se construit progressivement. Dans cette logique, la relation avec les banques apparaît comme un maillon important (A). Il convient aussi de revenir sur l'importance du recours à l'emprunt au sein du secteur local (B).

### A - La discussion avec les banques

Depuis 1982, différentes phases se sont succédé avec des problématiques particulières (surendettement, crise de liquidités, remontée des taux, emprunts structurés...). La relation bancaire doit être constante avec régulièrement des analyses de l'impact de l'encours de dette sur la situation financière de la collectivité.

Les perspectives financières constituent un excellent outil favorisant le dialogue avec les établissements bancaires et permettant une communication financière pertinente en direction de ses citoyens, des entreprises ou des autres partenaires du secteur public local.



#### Règle méthodologique

Régulièrement, les banques réalisent des analyses de la situation budgétaire d'une collectivité. Ces études peuvent servir d'élément de réflexion mais il convient de garder à l'esprit qu'elles peuvent être orientées de façon à favoriser la « vente » d'emprunts de la part des banques aux collectivités territoriales.

## B - L'importance du recours à l'emprunt

### 1. La place de l'endettement au sein du secteur local

La dette occupe une place centrale dans l'analyse financière. Contrastant avec la conception allemande, elle est considérée en France comme un moyen de financement classique des collectivités locales. Malgré tout, l'encadrement de la dette locale a été tenté par l'État dans le cadre de la contractualisation mise en place par la loi du 22 janvier 2018.

Dans la période actuelle (2023-2027), il n'y a pas d'encadrement, la limite juridique consiste pour les collectivités territoriales à respecter le principe d'équilibre.



#### Règle méthodologique

Le choix du volume d'emprunt se résume à un arbitrage d'utilité par rapport au coût du projet au regard des attendus conditionné par la position dans laquelle se trouve la collectivité dans la maturité de son projet de développement. Chaque collectivité se situe dans une situation différente, d'où la nécessité d'un projet politique.

Des choix d'investissement doivent être opérés en fonction du montant et de la durée de l'emprunt. L'exemple ci-après illustre la possibilité pour une collectivité de moduler tant le montant d'un emprunt que sa durée. Contrairement aux particuliers et entreprises, une collectivité peut emprunter sur des durées plus longues et parfois asséoir cette durée de remboursement sur la durée de vie d'un équipement.

Tableau 2 : Exemple d'une variation des montants et des durées d'emprunt

Montant de l'investissement	10 M€	10 M€	8 M€	20 M€	15 M€	50 M€
Durée de l'emprunt	10 ans	20 ans	8 ans	30 ans	15 ans	30 ans

Toutes les hypothèses ci-avant peuvent être considérées comme crédibles.

Les collectivités possèdent toute latitude pour définir le montant et la durée de l'emprunt avec leur propre situation financière.

D'une collectivité à une autre, le mode de financement des investissements peut donc être fortement différent. Les différentes pistes sont représentées dans le schéma ci-après avec la possibilité de combiner les options de financement de la collectivité. Il apparaît très clairement dans cette illustration que la collectivité peut financer son projet de développement de différentes façons : la hausse de fiscalité, l'endettement, une contraction des dépenses de fonctionnement ou travailler sur un étalement de la dépense d'investissement :